

Foire aux questions (FAQ)

- 1) Quelle est la mission du centre Bang?
- 2) Quels sont les objectifs du centre Bang en matière de relation avec les artistes?
- 3) Quels sont les engagements du centre Bang envers les artistes?
- 4) Quels sont les engagements de l'artiste envers le centre Bang?
- 5) Qui peut s'inscrire pour avoir accès aux ressources et être soutenu par le centre Bang?
- 6) Comment s'inscrire?
- 7) Qui évaluera mon inscription?
- 8) Quelles informations ou documents dois-je faire parvenir au Comité d'évaluation?
- 9) Est-ce que le centre Bang accepte les dossiers papier, les contenus expédiés par la poste ou livrés en main propre?
- 10) Quand s'inscrire?
- 11) Quels sont les projets admissibles ou inadmissibles?
- 12) Est-ce que le centre Bang signe des contrats avec les artistes?
- 13) Est-ce que les artistes sont rémunérés lorsqu'ils travaillent avec le centre Bang?
- 14) Si mon inscription n'est pas retenue, puis-je avoir des commentaires du Comité d'évaluation pour améliorer ma proposition ou mon projet?
- 15) Si je suis responsable du développement de partenariats au sein d'un organisme et que nous désirons collaborer avec le centre Bang, comment dois-je procéder?
- 16) Quelle est l'orientation artistique du centre Bang?
- 17) Quelles sont les valeurs du centre Bang?
- 18) Quelle est la vision du centre Bang?
- 19) J'ai déjà expédié un projet au centre Bang avant que vous ne publiiez le *Formulaire d'inscription* et je n'ai pas eu de réponse. Dois-je m'inscrire quand même?
- 20) Par le passé, j'ai déjà travaillé avec le centre Bang. Dois-je m'inscrire quand même?

1) Quelle est la mission du centre Bang?

- a) Bang a pour mission de créer un espace apte à supporter la recherche et la création en mettant à la disposition des artistes un contexte, des outils et un soutien technique adéquats.
- b) Notre centre d'artistes entend contribuer à l'avancement des pratiques artistiques actuelles dans un cadre interdisciplinaire et favoriser l'émergence de nouveaux savoirs en accordant une place prépondérante aux résidences, projets de partenariat et collaborations intersectorielles.

2) Quels sont les objectifs du centre Bang en matière de relation avec les artistes?

- a) Développer une offre distinctive et sur mesure pour les artistes.
- b) Développer des relations de qualité, dans le respect des expertises de chacun.
- c) Avant tout, s'engager auprès de personnes plutôt que de sélectionner des dossiers.
- d) Travailler dans un esprit de partenariat entre le centre Bang et l'artiste.
- e) Soutenir le bon projet, au bon moment, et avoir un impact significatif sur l'avancement de la recherche créative ou sur le développement du parcours professionnel de l'artiste.
- f) Offrir un soutien dans la durée qui peut aller de la conception à la réalisation d'un projet et à sa diffusion.
- g) Offrir aux artistes un calendrier de travail souple ainsi que la possibilité de diviser un projet en plusieurs séances de travail ou en plusieurs résidences de plus courte durée, et ce, tout au long de la chaîne de création.
- h) Assurer la liberté de tous les partenaires, en se permettant de revoir les objectifs en cours de route ou encore de réaffirmer la volonté de continuer ou non de travailler ensemble, et ce en toute franchise, dans la transparence, le respect et le professionnalisme.

3) Quels sont les engagements du centre Bang envers les artistes?

- a) Travailler en cohérence avec les valeurs que partagent le centre Bang et l'artiste, dans un esprit de responsabilité réciproque.
- b) Respecter la pleine liberté de création, la liberté d'expression et la propriété intellectuelle de l'artiste .
- c) S'appuyer sur une relation de confiance mutuelle dans le respect des champs de compétences de chacun.
- d) Favoriser la transparence dans tout le processus de réalisation du projet.
- e) Faire preuve d'un sens aigu de professionnalisme dans toutes nos interventions.
- f) Avoir un parti pris inconditionnel pour l'innovation.

4) Quels sont les engagements de l'artiste envers le centre Bang?

- a) Considérer le centre Bang comme un partenaire.
- b) Planifier avec le centre Bang les différentes étapes du projet.
- c) Évaluer avec l'équipe du centre Bang la faisabilité de chaque étape du projet.
- d) Prendre le temps d'échanger sur les attentes de chacun des partenaires impliqués.
- e) Déterminer avec l'équipe du centre Bang les solutions aux problèmes rencontrés ou prévus, en cohérence avec les ressources disponibles.
- f) Prendre le temps d'accomplir un bilan rigoureux avec l'équipe du centre Bang après chaque étape du projet et procéder aux ajustements nécessaires.

- g) Informer l'équipe du centre Bang en temps réel de l'évolution du projet.
- h) Travailler en personne le plus souvent possible.
- i) Faire preuve d'engagement et de transparence.

5) Qui peut s'inscrire pour avoir accès aux ressources et être soutenu par le centre Bang?

- a) Les artistes professionnels, les collectifs d'artistes, les commissaires, les organismes artistiques et culturels.
- b) En cohérence avec la loi [S-32.01 - Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs¹](#), le Comité d'évaluation du centre Bang définit le terme « artiste » comme suit :
 - i) Une personne qui se déclare artiste professionnel;
 - ii) qui crée des œuvres pour son propre compte;
 - iii) dont les œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
 - iv) qui a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.
- c) Le centre Bang soutient le travail des artistes émergents et des artistes établis de Ville Saguenay, de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Québec, du Canada et de l'étranger.
- d) Pour les critères d'évaluation, consultez la section *Processus d'évaluation*.

6) Comment s'inscrire?

- a) Pour être invité par le centre Bang, veuillez lire attentivement les sections **Foire aux questions (FAQ)**, **Soutien et ressources pour les artistes**, **Exemples de projets admissibles**, **Processus d'évaluation et Critères d'évaluation** pour ensuite remplir le **Formulaire d'inscription**.
- b) Les inscriptions n'utilisant pas le **Formulaire d'inscription** ne seront pas considérées.

7) Qui évaluera mon inscription?

- a) Le Comité d'évaluation est composé de membres du conseil d'administration et d'employés du centre Bang, soit l'équipe de direction, la coordination artistique et la médiation culturelle.

¹ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-32.01.pdf>

- b) Les membres du Comité baseront leur travail sur les critères présentés dans la section ***Critères d'évaluation.***
- c) Votre inscription sera analysée avec professionnalisme, dans le respect de la propriété intellectuelle et de vos données personnelles.
- d) Les décisions du Comité d'évaluation sont finales et ne seront rendues publiques qu'après avoir convenu d'un accord écrit avec l'artiste, constitué d'un plan de travail et d'un contrat signé par les deux parties.

8) Quelles informations ou documents dois-je faire parvenir au Comité d'évaluation?

- a) Toute les informations requises sont identifiées dans la section ***Formulaire d'inscription.***
- b) Prendre note que vous aurez à fournir des informations concernant votre identité et un aperçu de vos besoins pour développer votre démarche artistique et votre parcours professionnel.
- c) Vous aurez également la possibilité de partager le contenu que vous jugez essentiel à l'évaluation (sites web, liens vers des répertoires en ligne, liens vers des galeries d'images, etc.).

9) Est-ce que le centre Bang accepte les dossiers papier, les contenus expédiés par la poste ou livrés en main propre?

- a) Non. Le centre Bang privilégie le partage d'informations en ligne afin d'assurer une équité dans l'évaluation des candidatures et une gestion efficace et cohérente des propositions.
- b) Le centre Bang reçoit chaque année entre 200 et 400 dossiers d'artistes nécessitant un travail d'analyse, de traitement et de communication échelonné sur plusieurs mois. Notre équipe souhaite rendre plus efficace le traitement des inscriptions et consacrer le plus possible son travail au soutien des artistes invités.

10) Quand s'inscrire?

- a) Le centre Bang accepte les inscriptions en tout temps.
- b) Prendre note que le Comité d'évaluation se réunit deux fois par année, en **février** et en **août**, et que c'est lors de ces rencontres que les candidatures sont évaluées.
- c) Une candidature déposée entre deux rencontres du Comité d'évaluation sera traitée à la rencontre suivante.

11) Quels sont les projets admissibles ou inadmissibles?

- a) Tous les projets peuvent être admissibles. Leur évaluation repose sur des critères de qualité artistique, d'impact sur le parcours professionnel, de faisabilité, de diversité des pratiques artistiques soutenues, etc. Pour en apprendre davantage sur les critères d'évaluation, veuillez consulter la section **Processus d'évaluation** et **Critères d'évaluation**.
- b) Veuillez prendre en considération que le centre Bang priorise les projets qui ont des besoins (en ressources ou en expertises) compatibles avec son **Soutien et ressources pour les artistes**. Les projets distinctifs, qui auront un impact important dans le parcours de l'artiste et qui ne pourraient être réalisés ailleurs ou dans d'autres contextes, recevront une attention particulière.

12) Est-ce que le centre Bang signe des contrats avec les artistes?

- a) Oui. L'engagement et l'étendue du soutien du centre Bang, tant au niveau de la durée que des ressources financières consacrées à un projet, sont toujours clairement définies dans un contrat signé d'un commun accord entre les parties.
- b) Bang utilise les contrats types proposés par le [Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec](#)² à ses membres.

13) Est-ce que les artistes sont rémunérés lorsqu'ils travaillent avec le centre Bang?

- a) Oui. Le centre Bang applique les [Grilles CARFAC-RAAV des tarifs minimums de droits d'auteur et d'honoraires professionnels](#)³.
- b) Pour en apprendre davantage sur ce sujet, veuillez lire la section **Soutien et ressources pour les artistes**.

14) Si ma candidature n'est pas retenue, puis-je avoir des commentaires du Comité d'évaluation pour améliorer ma proposition?

- a) Malheureusement, l'équipe du centre Bang ne pourra pas offrir des commentaires personnalisés à chaque artiste ayant rempli le **Formulaire d'inscription**.
- b) En lisant les sections **Foire aux questions (FAQ)**, **Soutien et ressources pour les artistes**, **Exemples de projets admissibles**, **Processus d'évaluation** et **Critères d'évaluation**, vous obtiendrez le maximum de détails pour bien compléter le **Formulaire d'inscription**,

² <https://reseauartactuel.org>

³ <http://carcc.ca/fr/Copyright-Fees-Schedules>

favoriser une évaluation éclairée concernant votre candidature ou vous aider à mieux comprendre pourquoi votre candidature n'a pas été retenue le cas échéant.

15) Si je suis responsable du développement de partenariats au sein d'une organisation ou d'un groupe et que nous désirons collaborer avec le centre Bang, comment dois-je procéder?

- a) Si vous recherchez un soutien concernant un projet artistique et que les ressources ou expertises doivent être entièrement fournies par le centre Bang, veuillez inscrire votre projet dans la section **Formulaire d'inscription**.
- b) Si vous recherchez un partenaire de coproduction pour co-investir temps et argent avec vous dans un projet et que vos ressources financières sont confirmées, contactez la coordination artistique du centre Bang à l'adresse coordination@centrebang.ca
- c) Si vous êtes une organisation d'un autre secteur d'activité que celui de la culture et que vous désirez développer un partenariat intersectoriel avec le centre Bang, contactez la médiation culturelle à l'adresse mediation@centrebang.ca

16) Quelle est l'orientation artistique du centre Bang?

- a) L'orientation artistique de Bang s'articule autour de l'interpénétration des recherches et des pratiques artistiques, qui s'orientent de plus en plus vers des concepts reliés à l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité, voire la transdisciplinarité.
- b) Nous valorisons plus spécifiquement la réactualisation des langages, la sensibilité du discours de l'artiste et le développement d'approches novatrices.
- c) Considérant les moyens et expertises mis à sa disposition, Bang peut couvrir un spectre plus large des différentes pratiques artistiques contemporaines et actuelles. C'est en ce sens que notre orientation artistique trouve son unicité et son positionnement dans l'écologie locale et nationale de l'art actuel, dans la pluralité et l'ouverture de son offre aux artistes.

17) Quelles sont les valeurs du centre Bang?

- a) La confiance mutuelle entre les parties prenantes d'un projet et l'équipe du centre Bang, qui se concrétise dans le respect des champs de compétences de chacun et un fort désir de complémentarité.
- b) La transparence dans ses objectifs et ses actions, qui privilégie un travail de type collaboratif avec les autres intervenants du milieu culturel.
- c) Une responsabilité engagée envers les artistes, les travailleurs culturels et la communauté, qui s'affirme dans son engagement constant à défendre et à prendre en charge les besoins individuels et collectifs du milieu culturel.
- d) Un sens aigu du professionnalisme dans toutes ses interventions et services offerts aux

artistes et à la communauté.

- e) Un parti pris inconditionnel pour l'innovation comme mode de développement, de pérennisation de l'organisme et comme vecteur de développement social et culturel.

18) Quelle est la vision du centre Bang?

- a) Notre orientation artistique témoigne d'une vision qui cherche à positionner l'art, et en l'occurrence l'artiste, comme acteur privilégié de l'évolution de la société, par son regard critique constructif sur les différents enjeux de l'ère contemporaine.
- b) Pour ce faire, nous revendiquons la liberté d'expression, l'accès à l'art et à la culture et la nécessité pour une société de respecter l'importance du travail de l'artiste, en mettant en place et en entretenant un cadre social et économique favorisant son épanouissement.
- c) Nous voulons que nos orientations artistiques, en couvrant un spectre plus grand des pratiques en art actuel, puissent contribuer à maintenir et développer davantage la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comme chef de file et à devenir un pôle incontournable et innovant en matière d'art et de culture numériques au Québec.

19) J'ai déjà expédié un projet au centre Bang avant que vous ne publiiez le *Formulaire d'inscription* et je n'ai pas eu de réponse. Dois-je m'inscrire quand même?

- a) Oui. Les dossiers, numériques ou papier, déposés avant mars 2019, ne seront pas considérés dans les prochaines réunions du Comité d'évaluation.

20) Par le passé, j'ai déjà travaillé avec le centre Bang. Dois-je m'inscrire quand même?

- a) Oui. Avoir été soutenu pour une étape d'un projet n'assure pas automatiquement un soutien pour toutes les autres étapes du projet, à moins que ce soutien n'ait été clairement défini et intégré au contrat avec l'artiste.